
Renvoi au comité d'instruction publique de la pétition du citoyen Blagars qui sollicite l'envoi du Bulletin et des lois à tous les instituteurs, en annexe de la séance du 8 pluviôse an II (27 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'instruction publique de la pétition du citoyen Blagars qui sollicite l'envoi du Bulletin et des lois à tous les instituteurs, en annexe de la séance du 8 pluviôse an II (27 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 730;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_37044_t2_0730_0000_8

Fichier pdf généré le 15/05/2023

fait un essai en tête de cette lettre; et dire : tri-primidi, tri-quintidi, tri-nonodi, etc. ?

Je te l'ai dit, en commençant, Citoyen Président, tu trouveras peut-être que je t'occupe ici de futilités. Les plus courtes interruptions à tes importants travaux étant les meilleures, j'y mets fin promptement; et t'assure, en finissant, de mon parfait dévouement à la Constitution.

DARD-DÉBOSCO, père.

Renvoyé au comité d'instruction publique par celui des pétitions (1).

IV

[*Le cⁿ Blagars au présid. de la Conv.; St-Germain de Sallembré, 14 niv. II*] (2)

« Citoyen,

Depuis le principe de la Révolution, l'assemblée nationale avoit annoncé un mode d'instruction publique. Cependant il n'a pas encore paru; le peuple l'attend avec impatience et se figure déjà que les presbitères serviront pour loger les instituteurs; ce mode presse et il est absolument nécessaire pour le maintien de l'égalité que la Convention l'établisse sans délai et accomplisse en ce point le vœu du peuple et toujours après l'avoir examiné dans la profondeur de sa sagesse; mais je pense que la Convention devrait ordonner qu'un exemplaire du Bulletin et de toutes Lois seroit renvoyé à chaque instituteur, afin qu'il l'expliquât à ses élèves, ce qui seroit le moyen de bien étendre la connoissance des loix; comme le décret sur la nouvelle organisation des pouvoirs constitués ordonnoit l'envoy du Bulletin à toutes les administrations, j'ai cru, citoyen président, devoir t'observer si la Convention jugeroit à propos d'ordonner aussi le renvoy aux instituteurs; étant bien fraternellement.

Le citoyen BLAGARS.

Renvoyé au comité d'instruction publique par celui des pétitions (3).

V

[*Le cⁿ Sacré, de Metz, à la Conv.; s. d.*] (4)

« Législateurs,

Il me coûte de ne dire un mot de plus sur l'éducation de la jeunesse. Je regarde la langue latine comme le vestibule des sciences et des connoissances utiles. L'attention d'encadrer des mots en cette langue selon des desinences continuellement différentes, éguse, pour ainsi dire, leurs facultés intellectuelles et les rend capables, en grandissant, de concevoir des objets ou des principes de connoissances plus abstraites. Ils apprennent d'ailleurs la différence des genres, des nombres, des degrés de comparaison, des personnes des verbes, etc... Il ne faut qu'une année

de leçons à un jeune homme pour apprendre de cette langue ancienne autant qu'il est besoin pour l'usage ordinaire de la vie, si on veut la débarrasser du fatras et de toutes ses longueurs, inventés par la fourberie sacerdotale pour nous faire perdre le plus précieux tems de notre vie, prolonger notre ignorance et notre esclavage.

En 1774, je fis imprimer *La Syntaxe latine rappelée à Six Regles*. Le *Mercure de France* et les *Annales de Linguet*, en rendirent un témoignage honorable; mais les passions qu'alimentoit la routine, les puissances qui la protégeoient, ne la trouvèrent de leur gout, elles la saisirent et l'étouffèrent. Par cette petite méthode, j'ai mis en rhétorique dans les collèges maints élèves après 12 à 15 mois de leçons; tous s'y distinguèrent et aucuns sont morts professeurs en cette langue.

Par ces principes de 12 pages, je débarassois l'écolier de l'usage doublement abusif des dictionnaires, répertoires et sujets d'ignorance et de dissipation. Des devoirs préparés à portée relative les dispensoient d'écrire journellement sous la dictée; les deux tiers de son tems étoient ménagés, il faisoit sans peine le triple de travail et parconsequent de progrès.

Un maître seul dirigeoit et enseignoit facilement 4 ou 5 ordres (classes) fussent-ils chacun de 40 ou 50 enfants. L'émulation par cette réunion trouvoit d'abondans alimens; celui qui constamment se distinguoit en son ordre, passoit pour récompense en l'ordre supérieur *et vice versa*; il étoit maître de ses progrès, dans ses momens de loisir, en promenade, il pouvoit translater une langue en une autre : un livret à sa poche formoit tout l'attirail de ses jeux littéraires; il ne pouvoit qu'aimer son petit métier. C'étoit le plus compliqué rappelé au plus simple, le plus abstrait au plus intelligible et le plus obscur au plus clair. Une seule leçon faisoit marcher de pied ferme l'enfant dans une carrière faite à la portée de sa foiblesse et de ses forces progressives. Six termes clairs et significatifs formoient le petit jargon de l'art qui lui faisoient toucher comme du bout du doigt tous les rapports d'une phrase dans l'une et l'autre langue; ce n'étoit pas le langage barbare et diffus de nos rudimens, mais celui de parler au jugement et à la foible raison de l'enfant pour les fortifier. Grande économie de maîtres, du tems de la jeunesse; moyens d'enseigner facilement cette langue dans tous les villages de la République, etc.

Législateurs,

Voici l'exposé simple et final de mes vœux et de mes petites idées sur l'importante éducation de la jeunesse, trop longtems négligée et jamais bien soignée.

Que l'édifice que vous allez lui élever soit vaste comme la France; que nul individu, soit des villages, soit des grandes communes n'en soit exclu. Qu'il soit solide pour durer mille siècles; qu'il soit en même tems le temple de l'instruction de tous les ages, de tous les sexes; le sanctuaire de la justice, des loix et des arts.

Il y a bien des milliers de villages en France; tous du fort au foible, sont de 40 menages, et dans chaque village on peut compter dix habitans *les plus aisés*, dix *aisés* et 20 *moins aisés*. Cette distinction posée, je pense qu'il est très facile d'établir un espèce de collège dans tous les villages de la République, un juge de paix, un

(1) Mention marginale datée du 8 pluv. Reçu le 28 niv.

(2) F^{17A} 1009^A, pl. 2, p. 1763.

(3) Mention marginale datée du 8 pluv. Reçu le 22 niv.

(4) F^{17A} 1009^A, pl. 2, p. 1782. Reçu le 26 niv.